

# SCORE



Société de Commissaires aux Comptes Membre de la CRCC de Poitiers  
Siège social : 125, avenue Gambetta • 17103 Saintes cedex  
Tél. 05 46 93 70 91 • Fax 05 46 93 80 00

## WEST ROCK

Association

**33, Rue des Gabariers  
16100 COGNAC**



### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 Décembre 2014**



Etablissements : 2 ter, avenue de la République • 16340 L'Isle-d'Espagnac • Tél. 05 45 69 19 19 • Fax 05 45 68 60 58  
13, rue Vernier • 75017 Paris • Tél. 01 43 12 80 00 • Fax 01 42 66 54 43

# SCORE



Société de Commissaires aux Comptes Membre de la CRCC de Poitiers  
Siège social : 125, avenue Gambetta • 17103 Saintes cedex  
Tél. 05 46 93 70 91 • Fax 05 46 93 80 00

## WEST ROCK

Association

33, Rue des Gabariers  
16100 COGNAC



### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 31 Décembre 2014*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Etablissements : 2 ter, avenue de la République • 16340 L'Isle-d'Espagnac • Tél. 05 45 69 19 19 • Fax 05 45 68 60 58  
13, rue Vernier • 75017 Paris • Tél. 01 43 12 80 00 • Fax 01 42 66 54 43

## **1 - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 – Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées et des informations fournies dans l'annexe de vos comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

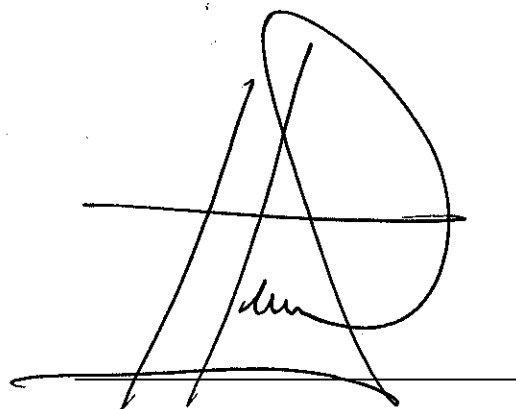
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte-rendu financier et dans les documents mis à la disposition des membres de l'association, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saintes, le 25 Mai 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme PERNOT', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

**Pour la SARL SCORE  
Jérôme PERNOT  
Commissaire aux comptes**

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 200	1 200		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	302 754	181 705	121 049	159 757
Autres immobilisations corporelles	55 716	30 207	25 509	28 851
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>359 670</b>	<b>213 112</b>	<b>146 558</b>	<b>188 608</b>
<b>Stocks</b>				
Marchandises	843		843	681
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	50 580		50 580	57 087
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 027		8 027	1 477
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 164		11 164	13 754
Autres créances	30 338		30 338	33 206
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	750		750	1 741
Disponibilités	90 667		90 667	102 923
Charges constatées d'avance	19 310		19 310	15 106
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>211 679</b>		<b>211 679</b>	<b>225 975</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>571 349</b>	<b>213 112</b>	<b>358 238</b>	<b>414 583</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	117 707	100 201
Résultat de l'exercice	23 626	17 506
Subventions d'investissement	108 549	137 010
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>202 629</b>	<b>254 717</b>
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 140	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 345	52 107
Personnel	4 718	8 893
Organismes sociaux	25 833	28 250
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7	
Autres dettes fiscales et sociales	752	3 649
Dettes fiscales et sociales	31 311	40 791
Autres dettes		3 773
Produits constatés d'avance	67 813	63 194
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>155 606</b>	<b>159 866</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>358 238</b>	<b>414 583</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	23 674	21 691
Production vendue	282 962	287 493
Subventions d'exploitation	292 530	309 601
Autres produits	21 466	15 914
<b>Total</b>	<b>620 632</b>	<b>634 699</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>		
Achats de marchandises	9 659	8 529
Variation de stock (m/ses)	-162	-325
Autres achats & charges externes	363 437	330 175
<b>Total</b>	<b>372 934</b>	<b>338 379</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>247 698</b>	<b>296 320</b>
<b>CHARGES</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	8 137	10 429
Salaires et Traitements	158 638	163 024
Charges sociales	77 579	77 497
Amortissements et provisions	47 231	44 594
Autres charges	11 349	10 734
<b>Total</b>	<b>302 934</b>	<b>306 279</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 237</b>	<b>9 059</b>
Produits financiers	683	974
<b>Résultat financier</b>	<b>683</b>	<b>974</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>54 554</b>	<b>8 985</b>
Produits exceptionnels	33 785	28 583
Charges exceptionnelles	2 858	45
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>30 927</b>	<b>28 538</b>
Impôts sur les bénéfices		2 047
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-23 626</b>	<b>17 506</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

**Comptes annuels**

**2014**

**Période du 01/01/2014 au 31/12/2014**

**Annexe**

*Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes*



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS WEST ROCK

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 358 238 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 23 626 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- \* Installations techniques : 5 à 8 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 7 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

*Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes*

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014 a été constaté pour un montant de 6 492 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### SUBVENTIONS

##### Subvention d'investissement :

L'association a bénéficié d'une subvention globale de 182 800 euros en 2011.

Sur l'exercice 2013 elle a reçue une subvention de 17 034 euros.

Ces subventions sont reprises au même rythme que le matériel financé par son intermédiaire.

##### Subvention d'exploitation :

Sur l'exercice 2014, le montant global des subventions perçues ou restant à percevoir est de 292 530 euros dont :

- Ville de Cognac 165 702 euros
- Conseil Régional 37 508 euros
- Conseil Général 16 500 euros
- DRAC 15 000 euros
- Ville de Cognac 30 188 euros (mise à disposition personnel)
- Communauté Cognac 9 250 euros

#### FIISCALITE

L'association est fiscalisée sur la partie DIFFUSION.

#### BENEVOLAT

Le bénévolat a été estimé à 650 heures pour environ 8 bénévoles investis.

*Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes*

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 200			1 200
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 200</b>			<b>1 200</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	302 071	683		302 754
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	5 800			5 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 417	4 499		44 916
- Emballages récupérables et divers	5 000			5 000
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>353 289</b>	<b>5 181</b>		<b>358 470</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>354 489</b>	<b>5 181</b>		<b>359 670</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 200			1 200
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 200</b>			<b>1 200</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	142 314	39 390		181 705
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	1 490	1 450		2 940
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 876	6 391		27 267
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>164 681</b>	<b>47 231</b>		<b>211 911</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>165 881</b>	<b>47 231</b>		<b>213 112</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 119 419 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	50 580	50 580	
Autres	49 529	49 529	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	19 310	19 310	
<b>Total</b>	<b>119 419</b>	<b>119 419</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Sont notamment compris dans les autres créances, le solde des subventions 2014 : Région Poitou Charentes pour 23 460 euros et la subvention de la Ville de Cognac pour un montant de 6 878 euros.

## Produits à recevoir

	Montant
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	683
<b>Total</b>	<b>683</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 154 468 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 345	55 345		
Dettes fiscales et sociales	31 311	31 311		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	67 813	67 813		
<b>Total</b>	<b>154 468</b>	<b>154 468</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	31 130
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	3 745
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	303
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	1 198
FORMATION AFDAS	2 604
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	752
<b>Total</b>	<b>39 732</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	19 310		
<b>Total</b>	<b>19 310</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	67 813		
<b>Total</b>	<b>67 813</b>		

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes